



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°13

Page 1 sur 7

Réunion du 29 avril 2025

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : : Mrs. BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. REPENTIN Eric

En visio : Mme DUTHIN Patricia M. KOUROGHLI Jamel.

Excusée : Mme DELORT Catherine.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

D2 – (amende 65 €) :

Poule A – LALEU LA PALLICE AAAM 2 - match n° 28701528 du 13/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule A – BEDENAC LARUSCADE SC 1 - match n° 28701537 du 19/04/2025 (1^{er} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 130 euros.**

donc forfait pour le match en D4 Poule F BEDENAC LARUSCADE SC 2 - match n° 28704225 du 20/04/2025 et pour le match en CRITERIUM A8 SENIORS Poule C BEDENAC LARUSCADE SC 3 match n°30160201 du 18/04/2025. **Au cours d'un championnat régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne par la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge.**

Poule B – SAUJON US 1 - match n° 28702111 du 20/04/2025 (1^{er} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 130 euros.**

D3 – (amende 40 €) :

Poule A – LA JARRIE FC 2 - match n° 28702833 du 06/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule D – OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1 - match n° 28703291 du 13/04/2025 (2^{ème} forfait)

D4 – (amende 40 €) :

Poule A – FC NORD 17 FC 2 - match n° 28703428 du 20/04/2025 (2^{ème} forfait) amende **doublée les 3 dernières journées = 80 euros.**

Poule B – AIGREFEUILLE US 3 - match n° 28703561 du 19/04/2025 (1^{er} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 80 euros.**

Poule C – ST PORCHAIRE CORME ROYAL 2 - match n° 28703680 du 05/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule C – BOURCEFRANC CHAPUS 2 - match n° 28703695 du 20/04/2025 (2^{ème} forfait) amende **doublée les 3 dernières journées = 80 euros.**

Poule C – ST ROMAIN/MEURSAC 1 - match n° 28703697 du 19/04/2025 (1^{er} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 80 euros**

Poule D – FONTCOUVERTE FC 3 - match n° 28703816 du 06/04/2025 (2^{ème} forfait)

Poule D – AULNAY US 2 - match n° 28703818 du 13/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule D – ESSOUVERT LOULAY FC 2 - match n° 28703826 du 20/04/2025 (1^{er} forfait)



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°13

Page 2 sur 7

Poule D – **BRAMERIT ES 2** - match n° 28703828 du 19/04/2025 (1^{er} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 80 euros.**

Poule E – **SEMUSSACAISE JS 2** - match n° 28716702 du 05/04/2025 (2^{ème} forfait)

Poule E – **LIDONNAISE US 1** - match n° 28716710 du 13/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule E – **LEOVILLE 1** - match n° 28716715 du 19/04/2025 (2^{ème} forfait) amende **doublée les 3 dernières journées = 80 euros.**

Poule F – **BEDENAC LARUSCADE SC 2** - match n° 28704214 du 06/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule F – **BEDENAC LARUSCADE SC 2** - match n° 28704225 du 20/04/2025 (2^{ème} forfait) **doublée les 3 dernières journées = 80 euros.**

CRITERIUM SENIORS A8 – (amende 10 €) :

Poule C – **ENT RETAUD CHERMIGNAC 2** - match n° 30160228 du 04/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule C – **BEDENAC LARUSCADE SC 3** - match n° 30160201 du 18/04/2025 (2^{ème} forfait)

FUTSAL SENIORS – (amende 60 €) amende doublée les 3 dernières journées :

AULNAY FUTSAL AJ 2 - match n° 29675865 du 11/04/2025 (1^{er} forfait)

U19 INTER DISTRICT – (amende 20 €) :

RUELLE OFC 1 - match n° 28963318 du 06/04/2025 (1^{er} forfait)

SOUBISE PORT DES BARQUES 1 - match n° 28963323 du 05/04/2025 (2^{ème} forfait)

LIN.NERSAC FLEAC GJ 1 - match n° 28963320 du 05/04/2025 (1^{er} forfait)

ALLIANCE FOOT 3 B 1 - match n° 29000878 du 12/04/2025 (2^{ème} forfait)

LIN.NERSAC FLEAC GJ 1 - match n° 28963282 du 26/04/2025 (2^{ème} forfait)

U16-U18 F A11 – (amende 20 €) :

LA ROCHELLE ES 1 - match n° 29940464 du 05/04/2025 (1^{er} forfait)

ENT AS BAIE/CAP AUNIS 1 - match n° 29940458 du 16/04/2025 (1^{er} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 40 euros.**

U16-U17 – (amende 20 €) :

Poule A D1 – **STGE ESTUAIRE GJ 1** - match n° 28921800 du 12/04/2025 (2^{ème} forfait)

Poule C D2 – **AUNIS AVENIR FC 2** - match n° 53118997 du 09/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule C D2 – **LA JARRIE FC 2** - match n° 53119002 du 19/04/2025 (2^{ème} forfait)

Poule E D2 – **LES GONDS 1** - match n° 28922371 du 19/04/2025 (1^{er} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 40 euros.**

U14-U15 – (amende 20 €) :

Poule E D3 – **LEOVILLE/JONZAC 2** - match n° 28957171 du 12/04/2025 (1^{er} forfait)

Poule E D3 – **CAP AUNIS ASPTT FC 2** - match n° 28957991 du 12/04/2025 (2^{ème} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 40 euros.**

U12-U13 – (amende 20 €) :

Poule D D3 – **AS DE LA BAIE 1** - match n° 30143380 du 05/04/2025 (1^{er} forfait)

U12-U13 F A8 – (amende 20 €) :

ALLIANCE FOOT 3B 1 - match n° 53064250 du 26/04/2025 (1^{er} forfait) **amende doublée les 3 dernières journées = 40 euros.**



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°13

Page 3 sur 7

U10-U11 – (amende 20 €) :

CANTON DE MIRAMBEAU – plateau du 05/04/2025 (1^{er} forfait)

BEDENAC/LARUSCADE – plateau du 12/04/2025 (1^{er} forfait)

CHEPNIERS – plateau du 19/04/2025 (1^{er} forfait)

FORFAITS GÉNÉRAUX

D4 – (amende 60 €) :

LA JARRIE FC 3.

PONS US 3

ST MAIGRIN 1

VÉTÉRANS – (amende 40 €) :

BOUTONNAIS AVIRON 3

CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :

BEDENAC LARUSCADE SC 3.

U19 INTER-DISTRICT – (amende 26 €) :

JONZAC ST GERMAIN FC 1.

ESPB/ESAB 1.

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 28697924 du 05/04/2025 en D1 CABARIOTAISE AS 1 – DOMPIERRE STE SOULLE 2

Match arrêté à la 75^{ème} minute. Blessure grave du gardien.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a décidé de faire rejouer le match le samedi 03/05/2025 à 20 heures.

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 28703291 du 13/04/2025 en D3 POULE D TREFLE SP REAUX 1 – OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 45 euros pour le Club d'OLYMPIQUE DE MORTAGNE.

Match n° 28921800 du 12/04/2025 en U16-U17 POULE A D1 DIABLES ROUGES BCY 1 – STGE ESTUAIRE GJ 1

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 45 euros pour le Club de STGE ESTUAIRE GJ 1.

FRAIS ARBITRAGE

Match n° 28703291 du 13/04/2025 en D3 POULE D TREFLE SP REAUX 1 – OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1

Les frais kilométriques de Monsieur COIGNAC Jean Christophe (arbitre de la rencontre) de 50.40 euros seront payés par le Club d'OLYMPIQUE DE MORTAGNE.

Match n° 28921800 du 12/04/2025 en U16-U17 POULE A D1 DIABLES ROUGES BCY 1 – STGE ESTUAIRE GJ 1

L'indemnité de Monsieur EREAU Jonathan (Délégué de la rencontre) sera payée par le Club de STGE ESTUAIRE GJ.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°13

Page 4 sur 7

Match n° 28703828 du 19/04/2025 en D4 POULE D AULNAY US 2 – BRAMERIT ES 2

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 19/04/2025 de Monsieur Tristan HOREL (arbitre de la rencontre) et du mail du 21/04/2025 de Monsieur Jean-Pierre SORIGNET. Les frais kilométriques de 51,30 € de Monsieur Tristan HOREL seront payés par le DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE MARITIME.

Match n° 53318079 du 23/04/2025 en FUTSAL PLAYDOWNS SPORTING ROYAN 1 – AUNIS SUD FUTSAL 2

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 24/04/2025 de Monsieur NOIRE Cyrille (arbitre de la rencontre).

Suite à une erreur administrative, les frais kilométriques de 46,80 € de Monsieur NOIRE Cyrille seront payés par le DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE MARITIME.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

CRITERIUM A8 (amende 10 €) :

F.C. PORTES D'OCEAN 17. THENACAISE ES 2

U16 – U17 (amende 20 €) :

DOMPIERRE STE SOULLE 2 – LA ROCHELLE ES 2.

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 28697932 du 19/04/2025 en D1 MARENNAISE US 1 – ILE OLERON FOOTBALL 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club **MARENNAISE US.**

Match n° 28697905 du 26/04/2025 en D1 MARENNAISE US 1 – FONTCOUVERTE FC 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club **MARENNAISE US.**

Match n° 28704584 du 25/04/2025 en VÉTÉRANS POULE A MARENNAISE US 3 – ST PORCHAIRE CORME ROYAL 3 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club **MARENNAISE US.**

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 28702093 du 22/03/2025 en D2 POULE B ROYAN VAUX AFC 2 – ETOILE MARITIME FC 2 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 37 du 02/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ En application de l'article 128 du règlement disciplinaire de la F.F.F, la commission sanctionne le club de ROYAN VAUX, 2^{ème} Div District, de 2 matchs à huis clos.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission de discipline.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°13

Page 5 sur 7

Match n° 53069995 du 14/02/2025 en COUPE FUTSAL JEAN DAUBA CANTON COURCON FC 2 – NORD 17 FC 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 37 du 02/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ En application de l'article 4.1.1 du règlement disciplinaire de la F.F.F, et compte tenu de la décision de l'arbitre central d'arrêter le match pour échauffourée et pour actes violents, le Club FC2C, de la perte de la rencontre. En conséquence, le club de NORD 17 FC 1, est qualifié pour le tour suivant, c'est-à-dire la finale de la Coupe Futsal JEAN DAUBA, qui aura bien lieu à huis clos, à une date ultérieure.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission de discipline.

Match n° 30160021 du 21/02/2025 en CRITERIUM SENIORS A8 POULE A UCA 2 – ESAB 96 FC 3 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 40 du 23/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ En application de l'article 207 et de l'article 4.1.1 du règlement disciplinaire, le club de ESAB 96 FC de la perte du match par un score de 3-0 et moins 1 point au bénéfice du club de UCA..

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission de discipline.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 28716586 du 21/03/2025 en VÉTÉRANS POULE C CHEPNIERS FC 2 – GUIT/NIEUL AS 2

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°13 du 16/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **CHEPNIERS FC** avec moins 1 point, moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice du Club de **GUIT/NIEUL AS 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28702075 du 02/03/2025 en D2 POULE B ETOILE MARITIME FC 2 – ESSOUVERT LOULAY FC 1

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°13 du 16/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **l'ETOILE MARITIME FC 2** avec moins 1 point, moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **ESSOUVERT LOULAY FC 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



RÉSERVES – RÉCLAMATIONS

Match n° 28702039 du 23/02/2025 en D2 POULE B LA JARRIE FC 1 – ETOILE MARITIME FC 2

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°13 du 16/04/2025 qui a pris la décision suivante :

➔ Section 3 - Homologation Article - 147

1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit qui suit son déroulement, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28703553 du 06/04/2025 en D4 POULE B TRIZAY CS 2 – MURON GENOUILLE ES 1

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°13 du 16/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquit sur le terrain (5-2) en faveur du Club de **TRIZAY CS 2**

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28702834 du 13/04/2025 en D3 POULE A ST ROGATIEN FC 1 – DIABLES ROUGES BCY 2

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°13 du 16/04/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquit sur le terrain (0-4) en faveur du Club des **DIABLES ROUGES BCY 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°13

Page 7 sur 7

Match n° 28703163 du 12/04/2025 en D3 POULE C FONTCOUVERTE FC 2 – BOURCEFRANC CHAPUS 1
Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°13 du 16/04/2025 qui a pris la décision suivante :

➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquit sur le terrain (0-0)

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28703027 du 13/04/2025 en D3 POULE B ST SAVINIEN 1 – AS CABARIOT 2
Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°13 du 16/04/2025 qui a pris la décision suivante :

➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquit sur le terrain (1-1)

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

COURRIERS

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance des mails du 28/04/2025 et 29/04/2025 des clubs de AULNAY DE SAINTONGE, ANGOULINS, ESPOIR HAUT VALS DE SAINTONGE et FOOTBALL CLUB SUD 17.

La commission des championnats coupes et challenges décide de maintenir les 2 matchs en demi-finales à la date définie depuis le mois de septembre, et comme précisé lors des réunions de début de saison et lors du tirage des ¼ de finale en présence des clubs.

La prochaine réunion aura lieu jeudi 15/05/2025 à 17h45

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**Le secrétaire de séance,
PHILIPPE FERCHAUD**